

l'ancienne verrerie de Villers-Cotterêts qui aurait existé dans cette ville de 1773 à 1780. A l'appui de son article, il a présenté un imprimé contenant le texte d'une requête à l'Empereur Napoléon I^{er}, tendant à rétablir cette verrerie. La dite requête envoyée en 1808, par Mme Cécile Prévost, veuve Clop, propriétaire de la verrerie. Autorisée d'abord par un décret, la réouverture des fours fut refusée ensuite et le décret rapporté sous prétexte que cet établissement nuirait à l'approvisionnement des bois de la ville de Paris.

Ancienne Verrerie à Villers-Cotterêts (1)

Au milieu de nos recherches sur Villers-Cotterêts nous avons trouvé des renseignements authentiques sur une verrerie qui avait existé au XVIII^e siècle. Comme nous ne pensons pas qu'ils aient été recueillis jusqu'ici, ils pourraient peut-être offrir quelque intérêt pour notre histoire locale.

La pièce principale que nous avons sous les yeux est une *Requête à sa Majesté Napoléon I^{er}, empereur des Français et Roi d'Italie*, faite par Cécile Prévost veuve Clop, propriétaire de la verrerie de Villers-Cotterêts. C'est un document composé de treize pages, petit in quarto, de l'imprimerie de

(1) On peut trouver quelques indications sur une verrerie dans la forêt de Retz lieudit le *Four Paris* et qui n'était pas la verrerie de Villers-Cotterêts. Voir *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, tome XI 1876, p. 132.

Gillé, rue Saint-Jean-de-Beauvais, numéro 28. Il porte sur la couverture en lettres manuscrites : Monsieur Pelet (de la Lozère) Conseiller d'Etat. Rue Taranne, et un peu plus bas : Bon à conserver, Thermidor an 13.

Nous tenons la communication de cette *Requête* à l'obligeance de M. Maurice Salanson, docteur en droit, avoué à Versailles.

Madame veuve Clop, née Cécile Prevost, malheureuse veuve, dit elle, d'un ancien officier, décédé chef du contrôle de la Cavalerie du Bureau de la Guerre, réclama instamment l'autorisation de continuer les travaux d'une ancienne verrerie dont elle a acquis les terrains « après avoir réuni les débris de sa fortune » p. 13.

Un décret du 9 pluviose autorisait le rétablissement de la verrerie et le Conseil d'Etat de l'Empire dans sa séance du premier prairial rapportait ce décret. La réclamante alléguait que le Conseil d'Etat était dans l'erreur sur les qualités, la nature et les quantités de bois nécessaires à la consommations de l'ancienne verrerie royale, établie à Villers-Cotterêts (p. 1^{re}) et que cette consommation ne pouvait nuire au chauffage de Paris (p. 3).

Quoique, dit-elle, la suppliante ne veuille pas faire la femme savante (p. 9) elle expose très pertinemment, la nécessité et l'utilité du verre (p. 4), la désignation du verre (p. 6), la définition du verre (p. 7), la flexibilité du verre (p. 7), le verre commun et en tube. Le verre de toutes couleurs (p. 7) la couleur de pierres fines (p. 8), l'imitation des pierres fines, miroirs et les émaux (p. 8), qu'il nous suffise d'indiquer ces titres puisque l'objet de notre travail est de nous occuper d'une manière spéciale de la verrerie elle-même.

Voici ce que nous remarquons à ce sujet dans la *requête* :

« La commune de Villers-Cotterêts... est dans l'enceinte de la forêt de Retz. Elle est ornée d'un palais des rois de France qui, dans l'ancien ordre des choses, était l'apanage des princes du sang. Le feu duc d'Orléans père, dernier apanagiste, a, par une commission enregistrée suivie de lettres patentes, autorisé la création de la verrerie établie en cette commune ; les feux ont été allumés en l'année mil sept cent soixante treize et éteints en mil sept cent quatre vingts par la mésintelligence du propriétaire et de son associé qui l'administrait. Les bâtiments qui en dépendent ont été vendus l'an dernier par expropriation forcée et la suppliante s'en est rendue adjudicataire ; elle a fait procéder à la reconstruction et réparation des halles, four etc. Mais elle a été obligée de suspendre ses travaux, n'ayant pu obtenir encore l'autorisation de Votre Majesté. »

Les bâtiments de l'ancienne verrerie de Villers-Cotterêts s'élevaient petite rue de Soissons, dans une partie de la maison de chasse où se trouve actuellement l'équipage Menier et au-dessus. Au commencement de ce siècle ils étaient joints à une exploitation agricole appartenant à M. Cartier.

Nous voyons dans le texte de cette supplique la date de l'établissement de l'ancienne verrerie (1773) et les démarches faites ensuite pour la continuer.

La suppliante démontre que les maires de Villers-Cotterêts et des communes voisines de l'Etablissement, la Sous-Préfecture de Soissons, la Conservation des Forêts, la Préfecture de l'Aisne, l'Inspecteur général de la navigation des ports et de l'approvisionnement de Paris sur l'Oise et

l'Aisne, M. le Conseiller d'Etat Crété, seul chef de l'approvisionnement de Paris avaient prouvé l'utilité générale du rétablissement de la verrerie de Villers-Cotterêts (p. 11) peu importe ! la demande se heurte à un refus obstiné. N'est-ce pas une preuve de plus que l'empereur Napoléon était peu favorable à Villers-Cotterêts, comme il le témoigne aussi en 1808, en ne voulant faire du château royal qu'un dépôt de mendicité pour le département de la Seine.

Cet établissement a changé récemment son nom en celui de Maison de retraite du département de la Seine.

M. Collet donne communication d'une lettre de M. Amard, membre de la Société archéologique de Beauvais, concernant des monnaies gauloises portant le nom de Criciru, et cherchant à les attribuer aux Bellovaques.

M. Vauvillé répond qu'à Beauvais ou dans les environs on ne trouve que quelques pièces isolées sur le territoire, ce qui ne prouverait pas du tout que le chef Criciru doive être attribué aux Bellovaques. L'honorable membre demandera de nouveaux renseignements.

M. Vauvillé fait une communication sur les intéressantes grottes de Pasly, qui passent partout pour être de l'époque préhistorique.

Il parle des deux groupes très importants de ces anciennes demeures situés aux lieux dits : 1° La Montagne ; 2° Les Carrières d'Aulet.

Des fouilles qu'il a fait exécuter en septembre

1894 et en août 1896, au dernier groupe de ces grottes, ont fait découvrir des poteries, sur le tuf naturel et dans le fond des fouilles assez nombreuses qui ont été faites. Ces poteries datent de l'occupation des habitations.

Il résulte de ces trouvailles que les grottes du groupe dit des Carrières d'Aulet, auraient été occupées à une époque bien postérieure à l'époque gallo-romaine.

M. Vauvillé se propose de fouiller le groupe dit de la Montagne, pour présenter ensuite à la Société ce qui aura été recueilli dans toutes les fouilles, et, s'il est possible, donner des conclusions certaines sur l'époque d'origine de ces intéressantes habitations.

Grottes de Pasly

On sait que les belles grottes de Pasly, dont il a été question différentes fois dans les séances de la Société, n'ont jamais été bien déterminées comme époque d'origine

Ces grottes passent généralement comme devant remonter à l'époque préhistorique.

Les grottes de Pasly comprennent deux groupes très importants, ils sont assez éloignés l'un de l'autre. Le premier groupe, d'après le cadastre, se trouve au lieu dit « la Montagne », il est situé sur le bord de l'escarpement de la montagne qui se trouve au nord du village de Pasly.

Le deuxième groupe est situé au nord-est du même village au lieu dit « les Carrières d'Aulet »,